Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 022-212201768-20261027-2026_10_CULT1-DE

Département des Côtes d'Armor Ville de Plédran	*République Française* REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
1. Le nombre des membres en exercice est de 29 2. Le Conseil municipal a été convoqué le 21 octobre 2026	*L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept octobre* Le Conseil municipal de la commune de Plédran, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. BRIEND Stéphane, Maire** **Présents** : S BRIEND - O COLLIOU - M HAICAULT - PY BOILLET - E LANDIN - G JEHANNO - J COLLEU - J NABET K SOYEZ - G DARCEL - C REUX - C LEBRAS - B FAURE - A KERBOULL - G COLLET - S DUVAL THOMAS G BETIN - Y QUINTIN - O LE ROUX - C MORIN - C MALAPERT - J BOURHY - K BERTHELOT - F SCHMIDT D HARZO - N LE NEÜN - N JAFFRELOT - Y GILLET **Absente excusée ayant donné pouvoir :** - G LE GALES donne pouvoir à S BRIEND Lesquels forment la majorité des membres en exercice. - O COLLIOU a été désigné secrétaire de séance. Ouverture de séance à 19h

Délibération n°2026 - 10 - CULT 1

ORCHESTRE A L'ÉCOLE : CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE PLÉDRAN ET L'ASSOCIATION MUSICALE DE PLÉDRAN

Présentation :

Dans le cadre de la classe orchestre mise en place en 2018 à l'école des Coteaux, la Ville de Plédran et l'association musicale passent des conventions afin de répondre à la charte de l'association « Orchestre à l'école ».

L'association s'engage à mettre à disposition trois enseignants de musique pour animer et encadrer le projet culturel et artistique de la classe orchestre.

La convention étant arrivée à échéance, il est proposé de la renouveler pour une durée d'un an.

Pour l'année 2025-2026, le montant de la participation communale s'élève à 14 551,96 euros pour des interventions de 3h par semaine à raison de 30 séances par an.

Décision :

Après délibération, le Conseil municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention annuelle concernant la mise à disposition des enseignants de musique de l'association musicale de Plédran à l'école des Coteaux pour l'année scolaire 2026-2027.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

Plédran, le 28 octobre 2026

Le Maire,
Stéphane BRIEND

MAIRIE DE PLÉDRAN
CÔTES D'ARMOR